



Commission des Championnats

Réunion du 17 juin 2019 - PV N°39

PRESENTS : MM. RAIGNIER Christian (Président) - MEYLEU Jacques - COMBEAU Jean-Jacques
EXCUSES : Mme COMBEAU Anne-Marie - MM. DOUGNAC Daniel - PLU Dominique

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV.2 des R.P. du District).

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DU 16.06.2019

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

DEPARTEMENTAL 2 FINALE

N°55713.1 BASSIMILHACOIS - SARLAT MARCILLAC 2

DEPARTEMENTAL 4 ELITE FINALE

N°55710.1 MONTIGNAC 2 - NONTRON ST PARDOUX 2